**LIMINAIRE CTSD du département du BAS-RHIN, 04 SEPTEMBRE 2013**

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs les représentants des personnels et membres de l’administration.

Enfin une rentrée dégagée des agissements du sarkosysme contre l’Ecole Publique dont les effets certes ne peuvent être gommés d’un coup de baguette magique.

Mais la rupture avec cette politique semble consommée et les signes en la matière ne manquent pas. **La loi de refondation**

* L’école maternelle: Elle devient un cycle à part entière avec le retour de la grande section dans le cycle 1. Ce choix marque la volonté d’un retour à une école maternelle qui fait une large place aux expériences sensorielles, ludiques, physiques et langagières. Pour l’UNSA-EDUCATION, cette évolution ne se concrétisera positivement que si la formation initiale et continue des enseignants fait à nouveau une place suffisante à la maternelle et à ses pratiques pédagogiques spécifiques, oubliées sous les ministères Darcos et Chatel.
* L’école primaire : Dès la redéfinition du socle commun connue, s’engagera la réécriture des programmes. Conçus pour des cycles de trois ans, ceux-ci doivent mettre en avant quelques grandes compétences par domaine et lister les connaissances au service de l’acquisition de ces compétences. Les enseignants doivent trouver dans ces programmes de véritables outils professionnels assortis d’exemples de situations d’apprentissage et d’évaluation. Pour l’UNSA-EDUCATION, une démarche participative approfondie des enseignants s’impose au cours de l’année scolaire à venir pour que la mise en œuvre soit réussie à la rentrée 2015.
* Le nouveau collège: Le collège reste le niveau de tous les dangers (décrochage, orientation par l’échec, ségrégation par niveau scolaire,…). Ses contenus d’enseignement ne répondent pas en fait aux objectifs que lui fixe la loi : ils ne sont globalement pensés que pour préparer à l’entrée dans la voie générale du lycée. L’UNSA-EDUCATION demande l’ouverture d’un chantier de réflexion sur les contenus de formation pour qu’ils soient enfin conçus pour tous, ainsi que sur l’organisation des apprentissages. Il demande qu’un temps significatif soit consacré aux diverses finalités éducatives (santé et bien-être, citoyenneté, art et culture, développement personnel et compétences d’apprentissage,…) et au travail personnel des élèves qui sont très largement «externalisés» dans le collège actuel.
* Les conseils école-collège: La mise en œuvre «progressive» du décret doit permettre de pointer les réussites et les difficultés pratiques de fonctionnement de cette nouvelle instance collaborative. Disposer de moyens de fonctionnement (frais de déplacement, prise en compte des heures de réunion) et s’appuyer sur des objets de travail pédagogique communs aux 2 niveaux d’enseignement seront sans doute les clés du succès.
* L’éducation prioritaire: Nous attendons d’un gouvernement qui fait de la lutte contre les inégalités sa priorité politique qu’il se donne les moyens d’une politique d’éducation prioritaire ambitieuse. Celle-ci ne peut simplement passer par un redéploiement de l’enveloppe actuelle, même si la révision de la carte et la simplification des dispositifs sont nécessaires. Un abondement des moyens est indispensable pour que cette politique ait un impact réel. Le renforcement du travail en équipe et en réseaux est une piste pertinente. Pour l’UNSA-EDUCATION, la formation continue et du temps libéré pour le travail en équipe s’imposent dans les réseaux les plus sinistrés.

Pour que les grands principes se concrétisent dans les classes, la méthode comptera tout autant que les contenus.

Nous pouvons rajouter comme signes encourageant, les bonnes mesures telles que les dispositifs « plus de maîtres que de classes », ou celle concernant l’accueil des 2ans, en regrettant qu’elles n’aillent pas assez loin en terme de moyens ou la création d’un métier d’ « accompagnants » pour les élèves en situation de handicap, mais qui n’est qu’une première étape.

Comme condition nécessaire à l’atteinte des objectifs de la loi, la qualité de la structure ESPE va être fondamentale : l’UNSA-EDUCATION attend des ESPE qu’ils dispensent une véritable formation professionnelle tout en s’appuyant sur la recherche et qu’ils permettent ainsi une évolution des pratiques basées sur l’expérience mais aussi la connaissance. La formation continue doit aussi y prendre toute sa place. Ces ESPE doivent donner une véritable vision de l’école de la maternelle à l’université. Les objectifs de l’ESPE de l’académie de Strasbourg semblent aller dans ce sens : nous attendons de voir la mise en pratique.

Nous attendons également beaucoup des chantiers qui vont s’ouvrir, en particulier sur le métier d’enseignant sur :

* Formateurs 1er et second degré
* Directeurs d’école
* Les RASED
* Conseillers pédagogiques
* Enseignants du second degré
* CPE
* Enseignants du premier degré
* Chefs de travaux
* Personnels contractuels

Certains de ces dossiers étant très sensibles en particulier la direction d’école, les RASED ou le temps de service dans le 2nd degré, gageons que le dialogue social prévaudra.

Et pour terminer un sujet qui ne fait pas vraiment consensus, celui des rythmes : si peu de communes dans notre département engagés dans le processus de la semaine de 4,5 jours, donc un panel peu représentatif dont il sera difficile de tirer les enseignements de sa mise en œuvre pour en nourrir la généralisation à la rentrée 2014. En tous les cas nous veillerons à ce que cela ne se fasse contre les personnels en particulier sur la question de la pause méridienne, et nous affirmons que ce doit être un plus pour l’élève dans l’organisation du temps scolaire mais aussi extra-scolaire, ce, sur quoi, nous avons de légitimes inquiétudes.